

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOLE**SEANCE DU 17 mars 2025**

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17 + 2 PROCURATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, BOLASELL Claire-Marie, ROUCOLLE Lilian, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFFITE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnes, GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations FEDERICO Fatiha à Christophe MANAS, Lionel COLARD à Manon SABARDEIL,

Absent :

Convocation le 13 mars 2025.

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été nommée secrétaire de séance

DEL n° 03202505**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le maire expose au conseil la demande de la direction générale des finances publiques de régulariser certaines créations de poste antérieures à 2021. Ces régularisations ne modifient en rien les postes et fonctions de nos agents. Elles permettent simplement de remettre à jour notre tableau des effectifs au 17 mars 2025.

Dans le même temps Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la création et la suppression de postes pour l'année 2025.

Régularisation demandée par la DGFIP :

- Un poste de rédacteur territorial à 35 h
- Deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35 h
- Un poste d'adjoint administratif à 35 h
- Un poste agent de maîtrise principal à 35 h
- Deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 h
- Deux postes d'adjoint technique à 35 h
- Un poste d'adjoint technique à 24 h 30
- Un poste d'adjoint technique à 20 h
- Deux postes ATSEM principal 1^{ère} classe à 35 h
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 35 h
- Un poste d'adjoint d'animation à 35 h
- Un poste d'adjoint d'animation à 25 h
- Un poste d'adjoint administratif contractuel à 35 h
- Un poste d'adjoint technique contractuel à 30 h

- Un poste d'adjoint technique contractuel à 25 h
- Un poste d'adjoint technique contractuel à 24 h
- Deux postes d'adjoint technique contractuel à 20 h
- Trois postes d'adjoint d'animation contractuel à 20 h
- 6 contrats parcours emplois compétence (PEC) à 20 h
- Un contrat d'apprentissage à 35 h
- Un contrat civique à 24 h

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 066-216600593-20250407-DEL03202505-DE

La création de postes pour 2025 :

- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35 h.
- Un poste de technicien à 35 h
- Deux postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 35 h
- Un poste d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à 35 h

La suppression de certains postes qui ne sont plus nécessaires dans notre tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'animateur à 30 h
- Suppression d'un poste d'animateur à 35 h
- Suppression d'un poste d'éducateur jeunes enfants à 35 h
- Suppression d'un poste d'animateur contractuel à 35 h
- Suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à 22 h
- Suppression de 6 contrats parcours emplois compétence (PEC) à 20 h

Ouï l'exposé de Monsieur le maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les régularisations, créations et suppression de poste proposées.

DIT que le tableau sera transmis au contrôle de légalité

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,
C. MANAS**